BANQUES ET ASSURANCES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

INFOS SOCIALES

Juillet 2018

Délégation Nationale CFDT Société Générale
Espace 21/2 - 32, Place Ronde
La Défense 7
Téléphone : 01 42 14 41 18
Télécopie : 01 42 14 93 77
delegation-nationale@cfdt-sg.fr

PLAN DE TRANSFORMATION :

LA SOUPE À LA GRIMACE !

Le 1er juin, la Direction a mis en œuvre l'accord sur les mesures d'accompagnement BDDF.

Comme le craignait la CFDT, les dysfonctionnements apparaissent déjà, au grand dam des OS signataires :

Salariés mécontents, formations qui tardent à venir, outils informatiques régulièrement en panne ou qui sont obsolètes, peu ou pas de passerelles entre les différentes entités, pas de visibilité en termes d'évolution de carrière, salariés à qui l'on interdit le moindre « clic » … la liste est loin d'être exhaustive. Et nous n'en sommes qu'au début !!!

La CFDT ne s'est pas trompée en refusant de cautionner la Direction au travers d'un accord qui est très loin de satisfaire les salariés.

En effet, pour mémoire, ce plan engendre :

- La classification des salariés
- La ségrégation géographique
- La suppression de postes
- L'augmentation de votre charge de travail
- Une baisse de la qualité que vous souhaitez offrir à vos clients

Et tout cela pourquoi ? SG veut se débarrasser des salariés qui ne l'intéressent plus pour faire des économies sur leur dos et distribuer 75,3% de nos résultats à ses actionnaires (alors que la moyenne européenne est de 40%).

Vous avez été très nombreux à nous témoigner des messages d'encouragement et à nous féliciter pour notre non signature. Merci à chacun d'entre vous pour votre soutien.

La rentrée s'annonce d'ores et déjà difficile, mais plus que jamais la CFDT est déterminée à défendre vos droits, vos emplois et votre pouvoir d'achat.

En attendant nous vous souhaitons à toutes et tous de bonnes vacances amplement méritées.

Élargissement du dispositif de don de jours de repos...oui mais pas trop !

Depuis le 17 février 2018, la loi sur le don de jours de repos a évolué et ouvre le dispositif au bénéfice des proches aidant de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap.

La CFDT, lors de la réunion prévue à mi-parcours de notre accord a demandé à ce que cette évolution législative soit appliquée à Société Générale. Nous nous sommes appuyés également sur un des points de l'accord sur les conditions de vie au travail qui faisait ressortir une certaine volonté de la Direction sur le sujet : « *la prise en compte des salariés aidant quotidiennement un proche rendu dépendant par l'âge, la maladie ou le handicap est* ***un enjeu pour l'entreprise****…. ».*

Sans surprise, la Direction propose uniquement d'élargir le dispositif aux conjoints (mariage, pacs) et aux enfants de conjoints dans le cadre des familles recomposées.

La Direction considère qu'elle est déjà mieux-disante. La CFDT précise que certes Société Générale l'est par rapport à l'accord initial mais moins par rapport à la loi.

Pour la CFDT, ce dispositif doit pouvoir bénéficier au plus grand nombre, ce qu'elle défendra au renouvellement de l 'accord, fin 2019.

BONNES VACANCES !

Mes droits j'y tiens, aujourd'hui j'adhère

Adhérez en ligne, c'est pratique

www.cfdt-sg.fr/adhésion.html